

## Ce que c'est que d'être Agent

L'AGENT (entrant) — Bonjour, Monsieur.... Sapristi ! j'ai votre nom sur la langue....

MADELEINE (lavant sa vaisselle, bas) — S'il a le nom sur la langue, qu'il tire la langue un peu et le nom va sortir !

DUMONT (fumant) — Je m'appelle Louis Dumont. Ce n'est pas un nom difficile à retenir.

L'AGENT — Ah, bon ! bon ! c'est justement ce que je voulais dire : Monsieur Louis Dumont. Je vous connais bien, allez ; j'ai tant entendu parler de vous.

MADELEINE (bas) — Je mettrais ma main dans le feu que c'est un agent d'assurance, cet individu-là ! Si on dirait pas qu'il prend mon mari pour un député !

DUMONT — Vous avez entendu parler de moi ? C'est surprenant, car je suis bien tranquille dans mon petit coin.

L'AGENT — J'ai entendu parler de vous par mon oncle, Monsieur Jacob Mathieu, qui demeure tout près d'ici. C'est lui qui m'a conseillé de venir vous voir pour essayer de vous faire entrer dans la société que je représente.

MADELEINE (bas) — Je le disais bien que c'était un agent d'assurance, ce type-là. Rien qu'à leur voir la façon, ça se devine.

DUMONT — Ah ! vous êtes un agent d'assurance ?

L'AGENT — Pas précisément, Monsieur Dumont ; je suis un représentant d'une société de secours mutuels.

MADELEINE — Voir s'il y a une différence ! Monsieur, c'est tout comme si on vous demandait : "Vendez-vous des patates ?" et que vous répondriez : "Non ; des pommes de terre !"

L'AGENT — Pardon, Madame ; il y a une différence du tout au tout entre une compagnie d'assurance et une société de secours mutuels. La première est une entreprise financière pure et simple ; la seconde est une organisation née dans une pensée de charité chrétienne, et visant au soulagement des infortunés.

MADELEINE — Ecoute, Louis ; si tu laisses cet agent te débiter ses discours et te parler de sa société, il va te faire entrer dedans malgré toi, et...

L'AGENT — Puissiez-vous dire vrai, Madame.

MADELEINE — ... tu sais qu'on n'est pas des millionnaires.

L'AGENT — C'est justement parce que je sais cela, Madame, que je viens demander à votre mari d'entrer dans notre société, qui est fondée pour venir en aide aux pauvres gens.

MADELEINE — Oui, en leur enlevant leur argent.

L'AGENT — Pour le leur remettre au centuple plus tard.

DUMONT — Laisse donc faire, Madeleine ; je vais parler à ce monsieur tandis que je fume. Cela n'engage à rien.

MADELEINE — Eh bien, moi, je te dis que si tu lui parles, tu es fini ! Aussi bien sortir ta piastre tout de suite, car il va te gagner. C'est sûr comme deux et deux font quatre. Dans tous les cas, moi, je ne m'en mêle pas.

L'AGENT (bas) — Tant mieux !

DUMONT — Comment s'appelle votre société ?

L'AGENT — L'Union St-Joseph du Canada.

MADELEINE — Vous ne dites pas que c'est la meilleure ? la plus solide ? la mieux administrée ? etc...

L'AGENT — Je ne le dis pas, mais c'est vrai tout de même. Je puis vous le prouver avec le petit livre que voici.

MADELEINE — Vous perdriez votre temps ; on ne connaît rien dans les papiers.

L'AGENT — Alors, si je vous disais que votre curé, qui n'est pas plus riche que vous, vient d'entrer dans notre société ?

MADELEINE — Beau dommage qu'il est pauvre, Monsieur le Curé. Mais c'est de sa faute ; il peut se fendre en quatre pour faire la charité. Aussi, je ne crois pas qu'un homme instruit comme lui s'en soit taillé conter par vous.

L'AGENT — Eh bien, Madame, lisez sa demande d'admission sous sa signature.

MADELEINE — Montrez cela à mon mari, car j'ai dit que je ne me mêlerais pas de cela du tout.

DUMONT — Oui, mais tu as l'air de t'en mêler pas mal.

MADELEINE — C'est parce que je ne veux pas que tu te laisses leurrer.

L'AGENT — Il ne saurait être question, Madame, de tromper votre mari. Parce qu'il y a certains agents de compagnies d'assurances qui volent les gens, il ne faut pas croire que tous les agents sont pareils. Je représente une société essentiellement canadienne-française et catholique, qui compte parmi ses membres un grand nombre de prêtres. Cette société n'a pas pour but la spéculation ; elle cherche à faire le bien. Voici le marché que je vous propose, Monsieur : vous avez 35 ans ; si vous entrez dans notre société, en payant \$1.68 par mois vous aurez droit à \$5.00 de bénéfices par semaine de maladie, pendant 15 semaines par année, et à votre mort votre femme retirera \$1,000.00.

MADELEINE (bas) — Le voilà qui fait mourir mon mari maintenant ! L'AGENT — Si vous devenez invalide, vous cesserez toute contribution et vous aurez soit \$500.00 comptant, soit \$50.00 par année durant 20 ans. A 70 ans, vous pourrez cesser toute contribution et retirer \$100.00 par année pendant 12 ans. Si votre femme meurt...

MADELEINE (bas) — Tiens, c'est moi maintenant !

## Bénéfices en Maladie

Indemnité Hebdomadaire	\$5.00 pour toutes les polices de la caisse C. D. \$5.00 pour les polices de \$1.500 et de \$3 000 de la caisse B. C. \$2.50 pour les polices de \$750 de la caisse B. C.
Durée de l'indemnité	15 semaines au plus, par 12 mois.
Conditions pour recevoir l'indemnité	1° — Etre en règle avec la société. 2° — Etre incapable de vaquer à ses occupations ordinaires. 3° — Faire par écrit une demande de bénéfices au conseil dont le membre relève, ou à l'Exécutif s'il n'y a pas de conseil dans l'endroit. 4° — Fournir un certificat de médecin au moins tous les 15 jours.
Observations importantes	1° — La maladie d'un membre est supposée dater seulement du jour où il en donne avis à la société. 2° — Les sept premiers jours qui suivent la demande de bénéfices ne sont jamais payables. 3° — Un sociétaire perd ses droits aux bénéfices pour un temps égal au retard qu'il a apporté à payer ses contributions. 4° — Les réclamations de bénéfices faites après une maladie ne sont pas valables.

L'AGENT — ... vous aurez droit à \$75.00 pourvu qu'elle subisse un examen médical.

MADELEINE (bas) — Voir si je ne vaudrais pas plus que \$75.00 !

L'AGENT — Que dites-vous de ces conditions ?

DUMONT — Trouves tu cela raisonnable, Madeleine ?

MADELEINE — Je t'ai dit que je ne m'en mêlais pas.

DUMONT — Cela n'empêche pas que si je mourais, tu serais bien contente...

MADELEINE — Non, non !

DUMONT — ... de retirer \$1000.00, et si j'étais malade, d'avoir \$5.00 par semaine pour les petits.

MADELEINE — Arrange ça comme tu voudras.

DUMONT — Je pense que tu ne veux pas le dire, mais que tu m'approuves.

MADELEINE — Dame, cette société n'a pas l'air d'être comme les autres ; et puis, Monsieur le Curé en fait partie.

DUMONT — Alors, j'y entre !

MADELEINE — Je te le disais bien que si tu laissais parler l'agent, il te gagnerait.

DUMONT — Mais ce n'est pas lui, c'est toi qui m'a gagné.

MADELEINE — Il va falloir nous saigner à blanc pour payer cette contribution. Pensez-y, Monsieur, \$1.68 par mois pour des pauvres gens comme nous !

L'AGENT — Vous vous saigneriez bien davantage si votre mari était malade ou mourrait sans appartenir à une société de secours mutuels.

MADELEINE — Paie donc vite, et signe donc, Louis ; tu vois bien que Monsieur a d'autres conversations à faire.

L'AGENT — Oui, Madame ; et si je trouvais dans chaque foyer l'appui que vous m'avez donné tout en me semblant d'abord peu sympathique, la besogne marcherait rondement !

### AVIS.

Ottawa, 15 août 1909.

Aux membres de l'Union St-Joseph du Canada.

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la société sont dues et payables, par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. Conformément aux articles 222 et 223 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour de septembre prochain, n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 188 du Code.)

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances, est par le fait même, et sans autre avis, suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.

"Ne faites pas seulement l'aumône, faites la charité." La plume autorisée qui a écrit cette phrase devrait être dans la main de tous les mutualistes.